



Quels sont les droits des beaux-parents (nouveaux compagnons)

Par **nadiaf**, le **31/12/2009** à **16:35**

Bonjour,
suite à la requête de mon ancien compagnon (père de mes deux enfants) je souhaiterais savoir si sa compagne actuelle a des droits sur mes enfants: Mon ex-compagnon souhaitant que la garde alternée soit conservée avec sa compagne actuelle s'il venait à disparaître... Cela me paraît totalement aberrant, mais est-ce possible?
Merci de vos conseils.

Par **loe**, le **01/01/2010** à **10:55**

Bonjour,

Une loi est à l'étude pour les droits des beaux-parents.
Tant qu'elle n'est pas actée, les beaux-parents n'ont aucun droit sur les enfants de leur compagne/compagnon.

Par **nadiaf**, le **01/01/2010** à **15:51**

Je ne suis pas pour que les beaux-parents n'aient aucun droit, mais de là à envisager la garde alternée avec la belle-mère de mes enfants en l'absence du père...
Et qu'elle est un droit sur les décisions de l'éducation de mes enfants...
Nadia

Par **fred59**, le **04/02/2010** à **08:45**

Bonjour,

Abstraction faite de ma situation personnelle, je peux comprendre vos réticences, néanmoins je suis tombée sur ce forum en étant tout à fait dans la situation inverse...

Je suis l'heureuse belle maman de deux merveilleuses petites filles que j'aime comme mes

filles. Leur papa est obligé de s'absenter 6 mois pour des raisons professionnelles et souhaitant ne pas rompre le lien, ni trop les perturber, il me semble évident qu'il est nécessaire qu'elles continuent de venir à la maison un WE sur deux et pendant les vacances comme c'était le cas jusqu'à présent.

Je ne sais pas dans quelle mesure mon droit de visite sera reconnu. Je ne cherche pas à concurrencer leur maman mais je suis une partie intégrante de leur famille paternelle et je les aime de tout mon coeur. Il est important qu'elles puissent avoir quelqu'un à qui parler de leur papa pendant ces 6 mois, qu'elles puissent aussi retrouver leurs jeux et leur environnement chez nous, qu'elles puissent voir des photos...

Ainsi j'aimerais savoir s'il me sera juridiquement possible de maintenir le lien avec mes belles-filles pendant l'absence de leur papa ou si je serais soumise à l'hostilité de leur maman.

Par **nadiaf**, le **04/02/2010 à 10:31**

Je vous remercie de votre témoignage.

Mais je persiste à penser que ce n'est pas dans l'intérêt de mes enfants qu'une garde conjointe avec leur belle-mère soit mise en place si le père venait à décéder.

Cependant il me paraîtrait tout à fait normal qu'ils se voient puisqu'ils s'aiment et qu'ils sont attachés les uns aux autres. Mais il me semble que cela devrait se régler de façon amiable et cordiale. Je rapproche leurs liaisons à celles qu'ils pourraient entretenir avec un oncle ou une tante.

Quant à votre situation il me semble que c'est la maman qui aura le pouvoir de décision... Votre approche peut sans doute faire la différence. Demander d'emblée un week end sur deux cela me semble beaucoup dans un premier temps. Lorsque les choses arrivent de façon progressive cela me semble plus acceptable. Commencer par un après midi, un déjeuner... Bon courage!
Nadia

Par **LADAW**, le **11/06/2010 à 16:57**

Bonjour,

Je rejoins beaucoup le sentiment de Fred59.

Je suis également belle-mère d'un enfant d'un premier mariage, qui a 2 demi-freres dans le foyer. Nous sommes en garde alternée.

Dans le cas où le papa décèderait, ce serait une catastrophe pour l'ensemble de la fraterie, pour la construction de l'ainé, et la mienne.

En effet, je m'occupe de lui sans prendre la place de sa maman bien évidemment, mais dans un quotidien qui depuis ses 3 ans (il en a 10 aujourd'hui) où affectivement nous nous sommes

investis lui et moi, où je participe à sa construction 1 semaine sur 2 (devoirs, loisirs, musique, sport, etc). En bref, je lave ses chaussettes tout comme je traite ses poux ou ses boutons sur les fesses, je le félicite comme je le gronde au même titre que mes propres enfants.

Nous souhaiterions avec mon mari que s'il venait à disparaître, l'on puisse conserver ce rythme d'autant plus important en cas de perte de son papa, pour lui, pour ses freres et pour moi.

Le fait d'être ensuite pleinement chez sa maman serait un second drame à gérer dans une période éprouvante pour tous!

Voilà seulement l'opinion d'une belle-maman ...